



Siryae

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 078-200063048-20260604-2026_198-CC



DÉCISION N° 2026-198

Objet : Conventions pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur) au Perray-en-Yvelines sur les sites de la Poste, du Centre Sportif le Roseau et de la Salle des Fêtes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D712-2024 du Comité Syndical du 5 novembre 2024 relative à la Concession du service public d'eau potable - Approbation du choix du concessionnaire,

Vu la délibération n° D731-2025 du Comité Syndical du 12 novembre 2025 relative à l'adoption du modèle de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau,

Vu les projets de conventions avec la commune du Perray-en-Yvelines proposé par la société SAUR,


Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'installation et de maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur la commune du Perray-en-Yvelines,

DÉCIDE

Article 1 : de signer les conventions tripartites avec la société SAUR et la commune du Perray-en-Yvelines pour l'installation et la maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur les sites de la Poste, du Centre Sportif le Roseau et de la Salle des Fêtes.

Article 2 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 4 juin 2026


Guy PÉLISSIER
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048